



69550

Téléphone : 04 74 89 30 24
Email : mairie@amplepuis.fr
Site : www.amplepuis.fr



MAIRIE D'AMPLEPUIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2024

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°14

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL REHABILITATION DE L'ECOLE PUBLIQUE LA MARELLE

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractérisation exécutoire de cet acte.

En exercice : 27
membres

Présent(s) : 19

Pouvoir(s) : 8

Absent(s) : 8

Délibération comportant

2 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

Publication le : 13/02/24

13/02/24

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le six février deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance :

René PONTET, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Christian LAFAY, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Emmanuel MAETZ, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Eric LACROIX à Thierry THOLIN, Jean-François TEIL à Jean-Marc GUILLOT, Corinne GELIN à Lydie AUGAY, Nathalie CHANFRAY à René PONTET, Jean-Pierre HERRADA à Sandrine DEVEAUX, Aurélie LEDIEU à Angélique GONIN-CHARTIER, Romain COLLIER à Daniel DUMONTET, Dimitri GIRARD à Pascale CERNICCHIARO

Le ou les membres absent(s) :

Eric LACROIX, Jean-François TEIL, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Jean-Pierre HERRADA, Aurélie LEDIEU, Romain COLLIER, Dimitri GIRARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de réhabilitation de l'école publique la Marelle à Amplepuis ;

Vu la décision du Maire n°24/01/004 du 18 janvier 2024 portant demande de subvention au titre de la DSIL –rénovation énergétique de l'école publique la Marelle ;

Vu l'Avis favorable de la Commission Finances –Affaires générales réunie le 29/01/2024

Considérant que le bâtiment abritant l'école publique maternelle d'Amplepuis nécessite des travaux de rénovation ;

Le Conseil municipal :

- **ACTE** le projet de réhabilitation de l'école la Marelle
- **AUTORISE M** le Maire, ou son représentant, à déposer un dossier de demande de subvention d'Etat dans le cadre du programme « Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – rénovation énergétique des bâtiments publics locaux » à hauteur de 278 352 €, dans le cadre du projet de réhabilitation de l'école publique maternelle la Marelle.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel, établie sur la base de la subvention sollicitée :

DEPENSES		
Estimation travaux	513 200.00 € HT	
Maitrise d'œuvre/aléas	103 160.00 € HT	
TOTAL OPERATION	616 360.00 € HT	
RECETTES		Part %
DSIL	278 352.00 €	45%
Département du Rhône	180 000.00 €	29%
Contrat chaleur renouvelable	29 400.00 €	5%
CEE	3 352.00 €	1%
Autofinancement	125 256.00€	20%
TOTAL	616 360.00 € HT	100%

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférant.

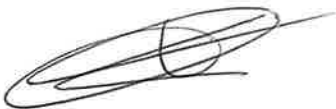
Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 6 février 2024

Le secrétaire de séance
Rémi LABROSSE



Le Maire,
René PONTET

